

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 11 (1866)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Études tactiques pour l'instruction dans les camps [suite]  
**Autor:** Ambert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-330972>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, capitaine fédéral d'artillerie;  
E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 5.

Lausanne, le 6 Mars 1866.

XI<sup>e</sup> Année.

**SOMMAIRE.** — **Etudes tactiques pour l'instruction dans les camps**  
*par le général Ambert. (Suite.) — Nouvelles et chronique.*

## ETUDES TACTIQUES POUR L'INSTRUCTION DANS LES CAMPS. (<sup>1</sup>) (*Suite.*)

Des expériences ont démontré que l'efficacité du feu de tirailleurs étant représentée par 4, celle du feu de deux rangs le serait par 3 et celle du feu de poloton par 2.

Malgré la grande portée des armes actuelles, il ne faudra pas multiplier les feux de tirailleurs à de très grandes distances.

Voici ce que disait à cet égard le maréchal Saint-Arnaud en 1854 :  
« Tirer de loin et beaucoup constitue le symptôme auquel on reconnaît les mauvaises troupes. »

Une conséquence de la nécessité de rester le moins de temps possible sous le feu de l'ennemi, et de la rapidité des manœuvres, sera d'amener en quelques instants les deux troupes à recourir aux attaques à la baïonnette.

On évitera donc, plus que jamais, les feux multipliés et à de grandes distances, ce que le maréchal de Saxe nommait la *tirerie*.

Les hommes se résigneront difficilement à rester en place s'ils voient tomber à côté d'eux leurs camarades ajustés froidement et de loin. Ils seront tout naturellement tentés de *fuir* en quelque sorte en avant, car peu importe le feu qu'ils essuyeront pendant quelques instants, pourvu qu'ils le fassent cesser en abordant et culbutant l'ennemi.

C'est donc désormais par le combat corps à corps et la mêlée que se décidera le succès des batailles.

(<sup>1</sup>) Voir nos numéros 1, 2 et 4 de 1866.

On proscrira impitoyablement les colonnes trop profondes, comme celles des corps de Ney et d'Erlon, à Waterloo, la colonne de Macdonald à Wagram, les réserves autrichiennes à Solferino.

Avec l'ancienne artillerie, les déploiements des masses se faisaient quelquefois à 1,000 ou 1,200 mètres seulement des positions ennemis.

A Waterloo, nos troupes se déployèrent à 1,000 mètres environ des Anglais.

Aujourd'hui, eu égard à la grande portée de l'artillerie, il sera quelquefois indispensable, à la distance de 2,000 à 2,500 mètres, d'abandonner les formations trop profondes.

En présence de la mobilité et de la portée de l'artillerie actuelle, les manœuvres de l'infanterie exigeront :

1<sup>o</sup> Une très grande mobilité qui permette de se soustraire rapidement au feu ;

2<sup>o</sup> Peu de profondeur, afin d'offrir moins de prise aux ravages de l'artillerie.

Pour l'offensive, on sera forcé de recourir aux petites colonnes, *peu profondes et très mobiles*.

On compensera par la rapidité des manœuvres les effets des armes actuelles.

Les *colonnes doubles ou d'attaque* et les *colonnes de division* s'emploieront de préférence.

La formation déployée s'emploiera dans la *défensive*.

On en fera usage d'après les principes mis en pratique avec tant de succès par Wellington dans la guerre d'Espagne.

La distance entre les lignes doit toujours être telle, que la 2<sup>e</sup> ligne soit le plus possible à l'abri des projectiles et à portée de secourir la première.

La distance qui sépare les *échelons* doit être telle qu'ils puissent se flanquer efficacement entre eux par la mousqueterie.

On adoptera donc une distance égale à celle du but en blanc des armes de l'infanterie.

Les derniers échelons profiteront du terrain pour se mettre le plus possible à l'abri des coups de l'ennemi et masquer leurs manœuvres.

Les *réserves* doivent former un corps frais et disponible jusqu'au moment où le général jugera qu'il est temps de les engager.

Elles se tiendront donc hors des portées totales des projectiles.

Avec la pièce de 4 rayée, la distance *maximum* à adopter entre la 1<sup>re</sup> ligne et les réserves est de 1,600 mètres. Avec les anciennes pièces, on considérait la distance de 1,200 mètres comme la plus avantageuse.

### De la cavalerie.

Nous venons de voir successivement les progrès de l'artillerie et de l'infanterie ; l'idée des progrès possibles de la cavalerie se présente naturellement à l'esprit.

L'infanterie et l'artillerie ont entre les mains des instruments, fusils ou canons, engins et projectiles, qui forment souvent leur principale, quelquefois même à distance leur unique force.

Ces instruments se perfectionnent par le progrès de diverses sciences, physique, mécanique, chimie, balistique, etc., dont les applications sont éminemment perfectibles.

Les instruments de la cavalerie sont le cheval et l'armement (sabre, lance, pistolet, fusil.)

Le cheval et les relations qui existent entre le cheval et l'homme ne sont susceptibles que de perfectionnements limités. L'armement n'a qu'une importance relativement secondaire.

La cavalerie n'ayant pas la faculté de se perfectionner par l'intermédiaire de sciences en quelque sorte étrangères à la guerre, doit donc puiser ses ressources en elle-même.

Les *perfectionnements essentiels* consisteront dans la manière plus ou moins habile dont on l'*emploiera*, c'est-à-dire dans les manœuvres, dans la tactique, dans la *combinaison* bien entendue avec les autres armes, et surtout avec l'artillerie.

On peut dire que la cavalerie est un *complément* des autres armes ; c'est celle dont l'emploi est le plus *subordonné* à celui des autres.

Cette combinaison, cet emploi de la cavalerie avec les autres armes nous conduit nécessairement à voir quelle *influence* auront sur elle les progrès de l'infanterie et de l'artillerie.

Les armes actuelles de l'infanterie doivent-elles désormais rendre impossibles les charges en ligne ?

Les feux de ligne seuls seront appelés à arrêter les efforts de la cavalerie ; mais leurs effets sont loin d'être en rapport avec les perfectionnements actuels.

En effet, ces feux nécessitent une appréciation exacte de la distance, des calculs continuels, successifs et fort difficiles à faire dans le rang en présence de la mobilité incessante de la cavalerie.

Une ligne de cavalerie, chargeant une troupe d'infanterie en position à 1,100 mètres d'elle, parcourra 700 mètres au trot, 200 au galop, 100 à la charge.

La vitesse de la cavalerie étant de 250 mètres par minute au trot et de 350 mètres au galop, la distance de 1000 mètres sera franchie dans l'espace de trois minutes et demie environ.

Un soldat intelligent et adroit, armé de la carabine, tire au plus un coup et demi par minute. Il n'en tirera donc que quatre ou cinq au plus, pendant le temps que la cavalerie mettra pour parcourir 1,000 mètres.

Il nous faut voir quel meilleur usage on pourra faire de ces coups.

Le commandant de l'infanterie n'usera probablement pas de son feu aux distances extrêmes et en admettant même qu'il le fasse, les pertes essuyées seront peu sensibles ; l'ordre se rétablira facilement parce que la cavalerie se trouvera encore aux allures modérées.

Le fantassin n'aura donc que trois coups à tirer. S'il commence le feu à 600 mètres, on peut se rendre compte du peu de danger couru à cette distance par la cavalerie.

Comme celle-ci parcourt au trot 4 mètres par seconde, la zone dangereuse sera traversée dans l'espace de 10 secondes. Tous les autres projectiles qui l'atteindront n'arriveront à elle que par ricochet.

Donc, le feu ne présentant qu'une efficacité relativement insignifiante, il vaudra mieux attendre et ne faire usage de son premier coup qu'à 350 ou 400 mètres seulement.

L'infanterie ne devra pas laisser la cavalerie s'approcher plus près sans lui faire essuyer un premier feu, parce qu'au-delà de 350 mètres, le soldat n'aurait plus le temps de charger. En tirant à 200 mètres, la cavalerie arriverait au moment où les hommes commencent à bourrer.

Après ce premier feu, il faudra attendre la cavalerie à la portée la plus avantageuse, c'est-à-dire en deçà du but en blanc, entre 100 et 50 mètres, faire feu et croiser la baïonnette.

Si on avait le tort de laisser la cavalerie ennemie arriver plus près, on risquerait de voir des chevaux même blessés poursuivre leur course et traverser l'infanterie. Ce fait s'est présenté en Egypte.

Telle est l'opinion d'un des officiers généraux les plus distingués de l'armée actuelle, le général de division Marulaz, notre ami.

Aux portées comprises entre 100 et 150 mètres, toutes les armes se valent.

La différence d'efficacité entre les nouvelles armes et les anciennes ne provient que du premier coup tiré à 350 mètres.

Or, les effets de ce premier coup ne peuvent avoir qu'une influence secondaire sur l'issue de la charge.

Au contraire, c'est à 100 mètres, au moment où le choc va se produire, qu'il importe d'avoir les moyens de destruction les plus écrasants ; mais, précisément, à cette distance, les armes rayées ne présentent pas d'avantages sensibles sur les armes à canon lisse.

Dans tous les calculs qui précédent, nous avons supposé la cavalerie disposée sur une seule ligne.

Si, au contraire, elle est rangée sur deux lignes ou en colonnes, elle court d'autant plus le risque de se trouver dans la zone efficace que la formation adoptée sera plus *profonde*. Dans ces conditions, les armes actuelles pourront avoir, même aux grandes distances, des effets très meurtriers. Ces effets augmenteront sensiblement si la distance est bien connue. Ils seraient terribles si la cavalerie restait immobile.

Nous concluerons :

1<sup>o</sup> *Une ligne de cavalerie pourra perdre plus de monde de loin, mais son action ne sera pas modifiée d'une manière sensible parce qu'au moment décisif les chances de perte ne seront pas augmentées.*

2<sup>o</sup> *Les armes de main actuelles seront terribles contre les colonnes de cavalerie profondes, surtout si elles sont établies dans une position fixe dont on connaîtra l'éloignement.*

#### INFLUENCE DE L'ARTILLERIE ACTUELLE SUR LES CHARGES.

La supériorité du tir de l'artillerie actuelle sur l'artillerie ancienne ne commence à se faire sentir qu'à la distance de 1,000 ou 1,200 mètres environ.

Le tir des *projectiles pleins rayés* a relativement peu d'efficacité, puisque la trajectoire est peu tendue, l'amplitude des ricochets trop élevée et trop longue, et le tir à boulets roulants insignifiant. La supériorité de l'artillerie actuelle consiste dans l'emploi constant des *projectiles creux*.

Une zone très étendue est couverte irrégulièrement d'éclats de projectiles dont jusqu'ici on n'a pu régler l'explosion d'une manière parfaite.

L'action de la cavalerie devient-elle alors moins possible que celle des autres armes.....?

Nous concluerons :

*Les charges de cavalerie ne seront pas toujours arrêtées par l'artillerie. Seulement il est nécessaire d'éviter les formations offrant trop de prises aux ravages de cette arme, de proscrire impitoyablement les ordres profonds lorsqu'ils ne sont pas indispensables.*

Quant aux manœuvres de la cavalerie, on évitera le plus possible les charges en colonnes. Afin de diminuer les chances de pertes, on pourra avoir recours à une formation intermédiaire entre la colonne et le déploiement. On aura des échelons se recouvrant en partie les uns les autres.

Employée avec succès sous l'empire, cette formation a des avantages sérieux.

Elle offre de la consistance, permet l'écoulement facile des escadrons repoussés, ne présente pas trop de prises aux ravages de la mousqueterie et de l'artillerie, et n'encombre pas de chevaux morts ou blessés le point d'attaque.

#### MOBILITÉ DE LA CAVALERIE.

Afin de rendre chez l'ennemi l'appréciation des distances plus difficile, il deviendra indispensable d'avoir une cavalerie très mobile qui se déplace rapidement et profite avec soin des accidents du terrain.

Il peut arriver que le tir des canons rayés soit assez régulier pour que les projectiles tombent à peu près tous sur la même ligne. Il sera facile alors de s'abriter en portant les colonnes soit en avant, soit en arrière, soit à droite, soit à gauche. Aux grandes distances, l'ennemi se rendra difficilement compte des déplacements de la troupe et ne pourra rectifier son tir.

L'allure sera le grand trot, afin de ménager les forces du cheval jusqu'au moment décisif. Mais, alors, tout ménagement serait une faute.

(*A suivre.*)



#### NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des cantons les circulaires suivantes :

*Berne, 15 janvier 1866.*

Tit.,

Le département a l'honneur de vous annoncer qu'une somme de fr. 15,000 a été prévue au budget de 1866 pour la tenue de rassemblements de troupes cantonaux.

En portant ce fait à votre connaissance, le département prie les cantons qui ont l'intention d'organiser des rassemblements de troupes cantonaux et de participer à la subvention fédérale, de bien vouloir l'en informer d'ici au 10 février prochain. Les plans d'instruction et de manœuvres doivent être joints aux demandes qui devront donner en outre des détails sur la composition du personnel d'état-major et sur l'époque des manœuvres.

Le département cherchera autant que possible à faire participer des armes spéciales à ces rassemblements.

Agréez, etc.